



Communiqué de presse

Mercredi 3 Novembre 2020

Automobile et mobilité : Eviter la sortie de route et donner une perspective

Avec le nouveau confinement, le Gouvernement a publié au cours de ces derniers jours les textes réglementaires visant à prescrire les mesures nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19, et adapter les dispositifs de soutien aux entreprises, s'agissant de l'activité partielle et du fonds de solidarité. Les services de l'automobile et de la mobilité doivent à présent faire face à un second confinement, en apparence moins radical, mais qui emportera nécessairement de lourdes conséquences, compte-tenu de la tension exercée sur les modèles économiques.

Une majorité de métiers est à ce stade autorisée à recevoir du public grâce aux actions menées par le CNPA, mais il reste encore certaines zones d'ombre et des incohérences (auto-écoles, stations-service, ...). Il est indispensable que les pouvoirs publics ajustent la stratégie et la méthode, face à une pandémie aussi durable qu'imprévisible.

Le CNPA reste dans ce contexte particulièrement inquiet du sursystème réglementaire et fiscal auquel est soumise la filière automobile, et exhorte les pouvoirs publics à ne pas casser le moteur de l'automobile en France.

Une situation économique insaisissable

Les métiers des services de l'automobile et de la mobilité sont ouverts, conformément à la réglementation en vigueur et dans le strict respect du protocole sanitaire en place. Les attestations autorisent les déplacements pour se rendre chez les professionnels, qui peuvent continuer à livrer des véhicules, les entretenir, les réparer ou les louer. L'assouplissement des règles d'ouverture, notamment l'autorisation du « click & collect », était fondamental pour les métiers des services, qui peuvent continuer à les exercer.

Toutefois, le CNPA reste attentif à une mise en application homogène par les forces de l'ordre pour éviter les nombreux cas de communication contradictoire et de verbalisations constatés au printemps.





OUVERTS POUR PRÉSERVER LA MOBILITÉ DE TOUS*

- CONCESSIONNAIRES ET AGENTS (VL et PL) pour l'entretien, la réparation la livraison et le retrait de commandes
- STATIONS SERVICE
- CARROSSIERS
- COMMERCE DE GROS
- AUTO ÉCOLES pour le passage du permis de conduire
- PARCS DE STATIONNEMENT
- DÉPANNAGE ET REMORQUAGE
- RÉPARATEURS INDÉPENDANTS ET CENTRES AUTO pour l'entretien, la réparation, la livraison et le retrait de commandes et l'équipement
- CYCLES, MOTOS pour la vente et l'entretien
- RECYCLEURS ET COLLECTEURS
- CONTRÔLE TECHNIQUE
- LOUEURS COURTE DURÉE
- PLATEFORMES DE LA MOBILITÉ PARTAGÉE

POUR CONNAÎTRE LE PROFESSIONNEL AUTOMOBILE LE PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS CONNECTEZ-VOUS À L'APPLICATION ROULONS ZEN



*La liste des professionnels autorisés à ouvrir pourra faire l'objet de modifications ultérieures en fonction des évolutions réglementaires et des précisions apportées par les pouvoirs publics.

RETROUVEZ TOUS NOS COMMUNIQUÉS ET DOSSIERS DE PRESSE SUR WWW.CNPA.FR, RUBRIQUE « PRESSE »

Les prochains mois s'annoncent comme de nouvelles épreuves pour les entreprises des services de l'automobile et de la mobilité. Après un premier confinement marqué par une chute drastique de l'activité pour l'ensemble des métiers, et alors que les entreprises étaient toutes encore fragilisées durant l'été, les prochains mois risquent d'être très difficiles. Un trop grand nombre d'entre elles, notamment dépendantes du tourisme (loueurs, parcs de stationnement, etc.), sont encore en état d'urgence absolue ; les immatriculations d'octobre marquent clairement un avertissement de - 9, 5 % et l'après-vente accusait une baisse de -11%, par rapport à l'année 2019, avant même le reconfinement. Les loueurs de véhicules étaient également toujours à -49% d'activité avant le reconfinement (*source : Dataneo*).

A J+5 du confinement, les premiers chiffres remontés au CNPA laissent apparaître une baisse drastique des nouvelles prises de commandes et un premier décrochage de l'après-vente. Le niveau de commandes de nouveaux VN est à 5% de son niveau habituel. L'espoir d'une reprise rapide s'éloigne donc pour le moment, le point d'atterrissage du marché, en termes d'immatriculations VN, risquant de tangenter voire de dépasser les -30% sur l'année 2020 – soit un recul de l'ordre de 500.000 véhicules par rapport à l'année 2019 – et une incertitude complète pour 2021.

Les entreprises du secteur, toutes « de proximité » au même titre que les commerces de centre-ville, bénéficient de classements réglementaires de type ERP 5 leur permettant de gérer parfaitement la densité du flux de clientèle dans le strict respect des conditions sanitaires. **C'est conscient de tous les enjeux que le CNPA soutient, en lien avec l'interprofession, une réouverture équilibrée et raisonnée du plus grand nombre d'activités – en soulignant que des activités, tels que les showrooms, sont ouverts en Allemagne comme c'était déjà le cas au printemps.**

Enfin, il est à constater que le recul global de l'activité entraîne d'ores et déjà des conséquences sur le niveau général de l'activité : ainsi sur un échantillon représentatif de stations-service, sur autoroute et hors autoroute, s'observe dès à présent un recul de l'ordre de 40% du chiffre d'affaires carburant. Ainsi, pour l'Etat, et au regard de l'examen en cours du PLFR 4, les rentrées fiscales en termes de TICPE devraient accuser une baisse de 1,4 milliards en 2020, par rapport à la prévision initiale.

Il faut d'ailleurs souligner le besoin d'une clarification urgente sur les conditions de l'exercice des stations-service (ventes d'alcool, centres de lavage). De même, les auto-écoles peuvent faire passer l'examen au permis de conduire mais ne savent pas si elles peuvent dispenser des cours théoriques et pratiques nécessaires au passage des épreuves de l'examen. Les partenaires sociaux de la Branche ont ainsi demandé au Gouvernement, dans une délibération adoptée ce 4 novembre à l'unanimité, une clarification rapide des dispositions réglementaires applicables aux écoles de conduite afférentes à l'exercice de l'activité et aux compensations de l'absence d'activité. Enfin, la situation des loueurs reste alarmante, compte tenu de l'absence de reprise, à ce stade, du tourisme.

Il est ainsi indispensable de clarifier les zones d'ombre auprès des Français, pour leur simplifier la vie et leur mobilité. Le CNPA appelle ainsi les pouvoirs publics à supprimer la notion « de première nécessité » dans l'attestation dérogatoire de déplacement : les clients peuvent se rendre dans les établissements qui ne sont pas fermés administrativement. Aucune confusion ne doit être possible sur ce point, pour les consommateurs comme pour les forces de l'ordre.

En outre, les dispositifs d'aides – activité partielle, exonérations de charges, fonds de solidarité – sont d'une grande complexité et placent les entrepreneurs dans une situation instable. Malgré le soutien massif et la réactivité de la puissance publique pour mettre en place un filet

de sécurité au profit du tissu entrepreneurial, force est de constater **qu'une approche structurée autour de « listes » (S1, S1 bis, annexes etc.) est devenue trop complexe et anxiogène** tout en étant un facteur de tensions et d'incompréhensions. Par ailleurs, pour les activités dont une partie est fermée administrativement – à l'instar des concessions automobiles, dont les showrooms sont fermés mais dont les ateliers d'entretien sont ouverts - on peut se demander quelles sont les modalités exactes des dispositifs d'aides applicables. La superposition des textes a accentué les difficultés quant à la gestion des situations particulières par rapport au printemps dernier.

Un ajustement de la stratégie et de la méthode - en particulier si l'on devait durablement côtoyer ce fléau de la pandémie – s'avère donc indispensable, dans le cadre d'une concertation en amont plus forte avec les organisations professionnelles, afin de permettre l'anticipation de l'agenda et des modalités d'organisation liés aux évolutions de la situation sanitaire.

Une réactivation urgente du Plan de soutien à l'automobile

Les ETI, TPE et PME de la filière des services restent en situation de grande fragilité. Le second confinement, s'il n'était accompagné d'aucune mesure spécifique lui étant destinée, peut être dramatique pour les 500.000 emplois qu'elle porte ; **un nouveau plan de soutien dédié doit être à ce titre anticipé par les pouvoirs publics, ainsi que le soutien de la solvabilité des ménages dans leur consommation de mobilité.**

Le CNPA escompte que les débats parlementaires, notamment à l'occasion du PLF 2021, intègrent ces réalités très pressantes et se tient à la disposition du Gouvernement pour adapter une feuille de route conforme aux attentes de la filière et des consommateurs.

L'urgence impose de trouver collectivement des solutions, et non d'ajouter des difficultés aux difficultés.

> À propos du CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5ème branche économique de France avec 142 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.